

“ Nous ne mendions pas de faveurs, a-t-il dit, nous réclamons seulement ce qui nous est dû, ce qui nous est garanti par les traités : nos droits de citoyens catholiques. La question scolaire du Manitoba n'est pas une question de parti, c'est une question de principe.

“ Chose incroyable, incompréhensible, c'est qu'il puisse se rencontrer des soi-disant catholiques, des Canadiens-français, des compatriotes par conséquent, qui veulent faire du capital politique avec cette cause afin de promouvoir certains intérêts de parti. Ils veulent se servir de nos enfants catholiques comme d'un marche-pied pour arriver, ou d'un contrefort pour se maintenir au pouvoir. C'est une infamie que je flétris de toutes mes forces comme catholique et comme évêque. Ils semblent nous demander quel avantage ils pourraient retirer du règlement de la question : “ Quid vultis mihi dare ? ” Que nous donnerez-vous en retour ?

“ — Rien ! Nous ne sommes liés par aucune promesse.

“ Je dis aux politiciens : Arrêtez un instant. Au nom du ciel, c'est assez de politique, assez de divisions ! L'heure n'est-elle pas venue d'oublier, pour un moment du moins, les luttes du passé ? Unissez-vous pour défendre nos droits opprimés. Si vous ne venez pas à notre secours, qui donc combattrait pour nous ?

“ En vérité, nous sommes bien à plaindre si nous avons perdu le sens de notre conservation nationale !

“ Il en serait bien autrement si, dans un coin reculé du Canada, quelqu'un faisait mine de fermer une école protestante. Ce serait un *tolle* d'un bout à l'autre de la confédération. Les journaux catholiques et protestants seraient remplis de protestations indignées ! Quel contraste ! On ferme nos écoles du Manitoba, on nous enlève notre argent et des journaux catholiques gardent un silence calculé.

“ D'autres se prononcent contre nous. Les uns disent : “ Il parle trop. ” D'autres trouvent qu'il ne se prononce pas assez.

“ Mes frères je porte sur la tête une couronne sacerdotale, mais Dieu merci, mon cou n'est pas pelé. Il ne connaît et n'a connu aucun autre joug que celui du Seigneur.